



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**Article L.2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

SEANCE DU 28 AOUT 2018

Le vingt-huit août deux mille dix-huit, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. David RACHLINE.

PRESENTS : M. SERT, M. LONGO, M. AUREILLE*, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme LECHANTEUX, Mme MEUNIER*, M. PIPITONE*, Mme LAUVARD, M. BEAUMONT*, M. RENARD, Mme MILIOTI, Mme RIGAILL, M. MARCHAND*, M. CURTI*, Mme MONTESI, M. LAGUETTE, M. JOLY, Mme VANDRA*, Mme SELVES, M. SIMON-CHAUTEMPS (sauf à la question 4), M. FIHIPALAI, Mme FERRERI, Mme AULOY, Mme SAUBIAC, Mme LE ROUX, Mme THOLLET-PAYSANT*, M. TOSELLO*, M. CHARLIER DE VRAINVILLE*, Mme DUBREUIL, Mme PLANTAVIN* (des questions 1 à 5) et Mme SOLER*.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme MONET à Mme VANDRA, M. BIANCUZZI à M. MARCHAND, M. LATOUCHE à M. BEAUMONT, Mme CROZET à M. AUREILLE, Mme MERLINO à M. CURTI, Mme DAUNAY à M. PIPITONE, M. INGRAND à Mme MEUNIER, M. MOUGIN à M. TOSELLO, M. HOUOT à M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme CAUWEL à Mme PLANTAVIN (des questions 1 à 5), Mme THOLLET à Mme THOLLET-PAYSANT, Mme PLANTAVIN à Mme SOLER (des questions 6 à 9).

ABSENTS : Mme CAUWEL (des questions 6 à 9), Mme DE STEFANO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MEUNIER

N°	N° Délib	THEME	OBJET	RAPPORTEUR	VOTE
1	1481	FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GENERALE	Convention constitutive d'un groupement de commande pour la maintenance des systèmes d'alarme et de sécurité des bâtiments et parkings de la ville de Fréjus. Approbation de la convention et autorisation de signature.	M. LONGO	Adopté à l'UNANIMITE par 44 voix POUR.
2	1482	FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GENERALE	Protection fonctionnelle d'un élu – Prise en charge des honoraires d'avocat.	Mme LAUVARD	Adopté à la MAJORITE par 33 voix POUR et 8 VOIX CONTRE (Mme THOLLET-PAYSANT et son mandant Mme THOLLET, M. TOSELLO et son mandant M. MOUGIN, Mme DUBREUIL, Mme PLANTAVIN et son mandant Mme CAUWEL et Mme SOLER), Monsieur le Maire, Monsieur CHARLIER DE VRAINVILLE et son mandant M. HOUOT ne prenant pas part au vote.
3	1483	FINANCES, RESSOURCES, ADMINISTRATION GENERALE	Handiplage : approbation de la convention de mécénat avec la société JOSEPH COSTAMAGNA SA.	M. LAGUETTE	Adopté à l'UNANIMITE par 44 voix POUR.
4	1484	URBANISME, AMENAGEMENT ET LOGEMENT	Révision du Plan Local d'Urbanisme Bilan de la concertation Arrêt du projet.	M. SERT	Adopté à l'UNANIMITE par 33 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Mme THOLLET-PAYSANT et son mandant Mme THOLLET, M. TOSELLO et son mandant M. MOUGIN, M. CHARLIER DE VRAINVILLE et son mandant M. HOUOT, Mme DUBREUIL, Mme PLANTAVIN et son mandant Mme CAUWEL et Mme SOLER).
5	1485	URBANISME, AMENAGEMENT ET LOGEMENT	Acquisition d'un terrain bâti de 2500 m ² cadastré BM n°194 rue Georges BESSE Relogement de Services municipaux.	M. SERT	Adopté à la MAJORITE par 35 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme PLANTAVIN et son mandant Mme CAUWEL) et 7 voix CONTRE (Mme THOLLET-PAYSANT et son mandant Mme THOLLET, M. TOSELLO et son mandant M. MOUGIN, M. CHARLIER DE VRAINVILLE et son mandant M. HOUOT, Mme DUBREUIL).
6	1486	URBANISME, AMENAGEMENT ET LOGEMENT	Cession d'un terrain de 2464 m ² cadastré CD n°237 au profit de la SEM Fréjus Aménagement Avenue Gustave FLAUBERT.	M. SERT	Adopté à l'UNANIMITE par 41 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme SOLER et son mandant Mme PLANTAVIN).
7	1487	CULTURE, SPORTS, ENFANCE ET JEUNESSE	Dénomination de la nouvelle crèche du quartier GALLIENI.	Mme LECHANTEUX	Adopté à l'UNANIMITE par 43 voix POUR.

8	1488	CULTURE, SPORTS, ENFANCE ET JEUNESSE	Avenant n°4 au traité d'affermage du service public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Fréjus.	Mme LECHANTEUX	Adopté à l'UNANIMITE par 43 voix POUR.
9	1489	DIVERS	Délégations données au Maire (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).	M. le Maire	PREND ACTE.

Le présent compte rendu est certifié conforme aux débats de l'assemblée communale et affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Fait à Fréjus, le 4 SEP. 2018
Le Maire,
David RACHLINE

